



# Bulletin des membres

## Section locale 1751

A.I.M.T.A.

Association internationale des machinistes et des  
travailleuses de l'aérospatiale

003- 2018

www.aimta1751.ca

 @aimta1751

## Nominations, Congrès du District 140

*Mises en candidatures des délégués*

### À tous les membres de la Section Locale 1751

Chers membres,

Veillez prendre note que les nominations en vue des élections pour les délégués de la section locale au congrès du District 140 auront lieu en *Affaires nouvelles* lors de l'assemblée générale ordinaire du mois de février, ayant lieu le mardi, 13 février 2017, à 18h00. Le congrès aura lieu à Halifax, Nouvelle Ecosse du 22 au 25 octobre 20178

Tout membre intéressé à se porter candidat à l'un de ces postes doit être nommé par un autre membre, présent lors de l'assemblée susmentionnée, et être présent pour accepter de vive voix sa nomination, ou encore le faire par écrit auprès du secrétaire-archiviste, avant l'assemblée, de l'acceptation de sa nomination à l'adresse courriel suivante: [pdeoliveira@aimta1751.ca](mailto:pdeoliveira@aimta1751.ca).

Tout membre en règle qui désire participer doit se qualifier en vertu des articles suivants de nos règles et statuts:

#### Section 2.—Qualification pour les postes

- a) Un membre doit être éligible en vertu des Statuts de l'AIM et avoir assisté à au moins cinquante pour cent (50%) des réunions ordinaires de la section locale au cours de la période de douze (12) mois prenant fin le jour de la clôture des mises en candidature, selon que ses quarts de travail, ses fonctions syndicales, ses missions par l'employeur à l'extérieur de la ville ou son absence certifiée du travail pour cause d'invalidité le permettaient. La présence aux dites réunions ne sera créditée qu'aux membres qui s'enregistrent avant ou à l'heure désignée de la réunion et au plus tard 30 minutes après l'ouverture prévue de la réunion. À compte du 1<sup>er</sup> septembre 2013.
- b) Un membre qui s'absente d'une réunion ordinaire de la section locale parce qu'il s'occupe d'affaires de la section locale ou de du District en ville, à l'extérieur de la ville, au moment de la réunion est considéré comme ayant été présent à ladite réunion aux fins de qualification pour la mise en candidature.
- c) Ces qualifications s'appliquent aussi aux membres du Comité exécutif, aux membres élus des comités et aux délégués.



Côte Gaudet  
Secrétaire archiviste en intérim  
cgaudet@aimta1751.ca  
Twitter: @aimta1751

**Solidairement,**



# Member's Bulletin

Local Lodge 1751

I.A.M.A.W.  
International Association Of Machinists And  
Aerospace Workers

 @aimta1751

003-2018

www.aimta1751.ca

## Nominations, District 140 convention

### *Nominations for delegates*

Dear members

Please note that nominations will be held for delegates to the District 140 convention under *New Business* at the ordinary general assembly of February, which will be held on February 13th, 2018, at 6:00pm. The convention will be held in Halifax, Nova Scotia, from October 22rd to the 25th, 2018.

Any member interested in running as such must be nominated by another member, during the assembly, and either be present to accept his nomination in person, or send a written notice to the recording-secretary, before the assembly, at the following email address: [pdeoliveira@aimta1751.ca](mailto:pdeoliveira@aimta1751.ca).

All members in good standing who wish to participate, must also be eligible under the following bylaw articles:

#### Section 2. Qualifications for Office

- a) A member shall qualify under the IAM Constitution and shall attend a minimum of fifty percent (50%) of the regular Local Lodge meetings held during the twelve months period ending the date of close of nominations that his shift work, union assignment(s), or verified illness confinement shall allow. Attendance at said meeting will be credited only to those members who sign in on or before the stipulated starting time and for 30 minutes thereafter of said meeting. Commencing the 1<sup>st</sup> of September, 2013.
- b) Any member missing a regular Local Lodge meeting because he is required on Local Lodge or District Lodge business out of town or in town at the time of the meeting shall be credited as having attended said meeting(s) for the purpose of qualifying for nominations.
- c) These qualifications shall also apply to Executive Board members, elected Committees and Delegates.

**In solidarity,**



Côme Gaudet  
Recording secretary en intérim  
cgaudet@aimta1751.ca  
Twitter: @aimta1751